

**COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE
DU PROJET EOLIEN Arnéole
Communes de La Barre et Orchamps
Du 18 novembre 2021 à la salle de mairie d'Orchamps**

Membres présents :

- ✓ SEM EnR Citoyenne : Jean-Daniel MAIRE
- ✓ La Barre : Philippe GIMBERT, Daniel BOURGEOIS
- ✓ Orchamps : Régis CHOPIN
- ✓ JURASCIC : Fiona FOUCAULT

Membres absents excusés : Aurore GELEY (Orchamps), Philippe LESEIGNEUR (JURASCIC), Jean-Michel JEANNIN (Côte d'Or Energies).

- ✓ Invités : Manoël DEVIS (SEM EnR Citoyenne), Nicolas HENRIET (SEM EnR Citoyenne), Sylvie ROSSIGNOL (La Barre), Côte d'Or Energies : Camille SAUGER

Secrétaire de séance : Sylvie ROSSIGNOL

Ordre du jour :

- Etat d'avancement ARNEOLE ;
- Point sur la communication ;
- Questions diverses.

Un rapide tour de table est fait pour présenter les participants. Mme SAUGER, chargée d'affaires administratives et financières, arrivée en août, qui remplace Mr JULIEN à la SEM Côte d'Or Energies et Mme FOUCAULT qui reprend son poste suite au départ de Mme FRANCIS et qui est également administratrice de JURASCIC. Mr CHOPIN précise que Mme GELEY ne pourra jamais être disponible le jeudi après-midi pour des raisons professionnelles.

Mr DEVIS indique qu'il n'y a pas de décision à prendre ce jour puisqu'il s'agit essentiellement d'un point de situation.

1) Etat d'avancement du projet ARNEOLE

Etudes d'impact :

Le groupement ABIES/BIOTOPE/GAMBA a débuté les études. Les études environnementales gérées par BIOTOPE ont pu démarrer dès le mois de février 2021. En revanche, du fait de l'installation du mât de mesure en juillet 2021 par EEL Ingénierie, l'écoute des chiroptères en altitude se prolongera jusqu'à l'été 2022. Cela représente un décalage temporel de quelques mois pour avoir la totalité des états initiaux.

Mr DEVIS présente le planning prévisionnel d'intervention dans le cadre des études. Il explique que les premiers rapports devraient être remis à la fin du premier trimestre 2022.

Environnement : Il présente les premières constats et enjeux en lien avec le projet de parc éolien suite aux différents passages des naturalistes. Il précise que chaque enjeu sera pris en compte et traité selon son niveau de sensibilité selon la démarche Eviter-Réduire-Compenser (ERC).

A ce stade, 3 enjeux en particulier ont été identifiés. Une espèce spécifique d'amphibien sensible à la phase chantier, des espèces de chauves-souris sensibles en phase d'exploitation et une espèce migratrice peu sensible à l'éolien mais dont les populations sont importantes. A titre d'exemple, dans le cadre de la démarche ERC, des mesures spécifiques sont envisageables pour préserver ces espèces (précautions spécifiques en phase chantier : isolement des accès et des aires de travaux, bouchage des ornières, création de mares, ... ; bridages des éoliennes à certaines périodes de l'année et dans certaines conditions météorologiques). Le coût de ces mesures compensatoires sera à prendre en compte dans le modèle d'affaires.

A ce stade, le niveau d'enjeux apparaît acceptable et maîtrisable pour poursuivre les études.

Acoustique : Concernant les études acoustiques, GAMBA a installé des micros pour 30 jours chez 6 particuliers dans les environs de la zone d'étude. Ces mesures permettent d'enregistrer le niveau sonore ambiant. Les résultats ne sont pas encore connus, mais l'environnement du projet (contexte forestier, distance supérieure à 1000 mètres des habitations, proximité de l'autoroute) limite cet enjeu *a priori*.

Paysages : Un repérage a été fait afin de connaître les lieux pouvant être impactés par le projet, tel que les monuments classés, les lieux touristiques. De par sa situation, le projet est discret. Certains lieux ont de forts enjeux mais une sensibilité faible. ABIES demande aux élus de ne pas hésiter à compléter la liste des lieux identifiés.

Les prises de vues pour les photomontages seront réalisées entre mi-mars et mi-avril. Mr DEVIS précise que les conditions de luminosité et météorologiques jouent très fortement sur la visibilité des éoliennes ainsi que la présence de feuilles ou non sur les arbres. Les photomontages pourront être complétés par d'autres si besoin.

Etude gisement de vent :

Mât : le mât a été mis en service le 02 juillet 2021. Suite aux intempéries de septembre 2021, la foudre a détruit un anémomètre, une girouette ainsi que le système de balisage nocturne qui doivent être remplacés. Le coût des pièces endommagées et de leur remplacement s'élève à environ 9 000 €HT. L'assurance prend en charge ces frais (franchise de 1000 €). Le 11 novembre, un problème d'alimentation des appareillages a été détecté. Les entreprises EEL Ingénierie et HRAFNKEL sont intervenues les 18 et 19 novembre pour résoudre l'ensemble des problèmes (remplacement du matériel endommagé, mise en place d'une batterie de secours et d'un second panneau solaire). La tension des haubans du mât a été vérifiée. Le mât a été installé pour 2 ans ce qui permettra en cas de nouveaux problèmes de prolonger la durée de mesure s'il manquait un nombre trop important de données.

Productible : les premiers résultats montrent l'orientation et la vitesse moyenne des vents. HRAFNKEL a fait une comparaison avec d'autres relevés à quelques dizaines de kilomètres parcs environnants et estime que le nombre d'heure équivalent à un fonctionnement à plein puissance serait d'environ 1900 heures. La meilleure période se situe entre décembre et mars. Ces résultats confirment ce qui était estimé dès la phase d'opportunité. Ces données permettront une nouvelle analyse économique du projet.

Consultations : de très nombreux services et organismes ont été consultés (Chambre d'Agriculture du Jura, DRAAF, Direction Régionale des Affaires Culturelles Service UDAP, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura, Direction Départementale des Territoires – Jura, Fédération Départementale des Chasseurs du Jura, ...) afin de connaître les servitudes et les contraintes fortes liées au projet. Seul le plafond aéronautique militaire à 150 m a été spécifié.

Calendrier prévisionnel

1^{er} trimestre 2022 : rendu de l'état initial naturaliste, paysager et acoustique partiel ; prises de vue pour photomontages ; permanences publiques.

Été 2022 : état initial complet avec les résultats pour les chauves-souris ; définition du projet avec les variantes d'implantation. Un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) en capacité de dessiner les différents scénarios sera recruté.

4^{ème} trimestre 2022 : Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale incluant les variantes. Ces dernières seront établies selon l'implantation, l'accès, les enjeux identifiés, le gisement de vent. Le modèle d'affaires sera à recalculer en fonction du chiffrage du coût d'exploitation des constructeurs (dont 2 ont été identifiées).

2) Point sur la communication :

Communication

Une permanence publique a eu lieu le 4 Juillet 2021. Le sujet des éoliennes est régulièrement évoqué en conseil municipal.

Les comptes rendus de COPIL sont diffusés sur les sites internet respectifs des communes.

Il est proposé de faire un courrier aux habitants « point d'étapes » (voir le moment le plus opportun), et également de programmer deux permanences publiques de 17h à 20h dans le courant du premier trimestre 2022. La diffusion de la date et de l'horaire pourra être faite lors des cérémonies de vœux en janvier.

Mr GIMBERT a rencontré un correspondant du « Pays Dolois ». Durant l'entretien, le projet ARNEOLE a été évoqué.

Conclusion :

Une consultation des turbiniers permettra de mettre à jour le modèle d'affaires au regard des données de vent.

Un AMO sera recruté, notamment pour la définition des variantes d'implantation

3) Questions diverses :

Interrogation sur la disponibilité des élus pour témoigner dans d'autres collectivités qui débutent des projets.

La séance est levée à 17h00.

Pour le Président, Mr Jean-Daniel MAIRE,
président de la SEM EnR Citoyenne


